



Être Citoyen du Monde

- Être citoyen du monde, c'est promouvoir la coopération, la solidarité, la non-violence, la paix, entre les humains et avec la nature,
- Être citoyen du monde, c'est respecter la diversité des cultures sans établir de hiérarchie, afin qu'aucune philosophie, religion ou opinion ne puisse limiter les droits fondamentaux de chacun des humains,
- Être citoyen du monde, c'est reconnaître que chacune et chacun a des devoirs envers les autres humains et la nature, accepter les limites de la planète, se poser la question de la démographie et des modes de consommation, pour préserver l'habitabilité de la Terre,
- Être citoyen du monde, c'est déclarer qu'à l'ère du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, des pollutions de tous les milieux, les solutions exigent des mesures au niveau mondial tout en agissant au niveau local,
- Être citoyen du monde, c'est refuser la mondialisation marchande et financière dont le dogme de la croissance est porteur,
- Être citoyen du monde, c'est reconnaître que tout pouvoir politique doit être fondé sur la participation des citoyens, du plus petit groupe local au niveau mondial,
- Être citoyen du monde, c'est admettre que toute décision politique procède d'un processus délibératif continu, que tout représentant politique doit rendre des comptes et peut être remis en question de manière régulière par les citoyens,
- Être citoyen du monde, c'est promouvoir la solidarité des populations de la Terre et des institutions par des lois supranationales à structure fédérative qui leur soient communes,
- Être citoyen du monde, c'est promouvoir une agriculture paysanne, vivrière, privilégiant la préservation de la santé des consommateurs et de l'environnement.



Constats

Au plan international :

- La dégradation fulgurante des conditions de vie et des conditions sociales d'un nombre croissant d'humains sur tous les continents, notamment : alimentation, logement, eau, assainissement, sécurité, transport, éducation, santé, énergie, justice sociale, fiscale, territoriale,
- Au XX^e siècle, l'humanité a perpétré la barbarie sans tirer les leçons de l'histoire. Des atrocités sont toujours commises au XXI^e siècle.
- La production de l'anthropocène, avec le dérèglement climatique, la perte de la biodiversité, des pollutions massives des écosystèmes, entraîne des situations d'irréversibilité et d'inhabilité dans certaines zones de la Terre,
- La prévalence des intérêts économiques et financiers à court terme, pour quelques-uns sur l'intérêt général et le mieux vivre pour tous ; les dictats et les dogmes économiques et financiers, appuyés par des logiques politiques.

- L'inadaptation des organisations régionales et internationales face aux nouvelles féodalités qui bloquent les institutions sans répondre aux défis majeurs posés à l'humanité,
- La neutralisation du système de l'ONU, au niveau du conseil de sécurité, lui-même verrouillé par les membres permanents, et son manque ridicule de moyens. L'Assemblée générale des Nations Unies adopte des résolutions, qui, par manque de volonté et de moyens, ne sont pas appliquées.
- Le multilatéralisme laisse la place à de nouveaux empires dont le seul objectif est de dominer

Au plan national :

- La dégradation ou l'exclusion de la participation citoyenne aux processus décisionnels dans à peu près tous les pays, notamment pour les peuples autochtones, ou la préservation des droits fondamentaux des individus et la garantie de l'habitabilité de la planète.
- La multiplication de régimes politiques autoritaires appuyés sur des idéologies politiques, économiques ou financières dogmatiques, simplistes et brutales, utilisant tous les moyens (propagande, contrôle des médias, intelligence artificielle, contrainte militaire, brutalité policière, procédures administratives, paradis fiscaux, etc.) pour détourner l'intérêt général de tous vers des intérêts particuliers de castes, groupes de pression, ou familles.
- La privatisation de l'enseignement, de la santé, de la justice, de la police, des moyens de mobilité des personnes

Rappel :

Un État est une organisation juridique et administrative au service de l'ensemble des individus et des peuples qui vivent sur son territoire.

En interne, il dispose de l'autorité dans le but d'assurer l'intérêt général, ce qui ne peut justifier en aucun cas la violence envers les individus, les groupes, ou son propre peuple.

Au plan international, en l'état actuel du droit il a le monopole de cette représentation, en application de la Convention de Vienne de 1969.

Les organisations internationales, régionales ou mondiales sont là pour fédérer les États dans l'intérêt général de tous les peuples, représentés ou non. Elles fixent un cadre légal international et initient ou accompagnent des actions au bénéfice de la globalité des peuples.

Dans la diversité des régimes existants et des modalités de désignation, chaque État est doté d'un pouvoir politique qui détermine tant au plan interne qu'international la vie de la société. Les institutions étatiques et les moyens de l'État sont orientés selon les prérogatives de ce pouvoir politique.

Des enjeux majeurs en termes

- Humain :

- Chaque être humain et l'espèce humaine sont en danger,
- Chaque être humain est en état de légitime défense contre les pouvoirs détournés au profit de quelques-uns, les idéologies et les propagandes,
- Les technologies ne peuvent solutionner tous les problèmes, même si elles peuvent aider au quotidien, comme pour la santé par exemple,
- La plupart des sociétés sur la Terre se heurtent au problème majeur de leur gouvernance propre,
- Aucun intérêt particulier ne peut prévaloir sur les droits fondamentaux, le vivant ou l'habitabilité de la Terre .

- Environnemental :

- Une dégradation générale de l'environnement, la mise en danger du vivant
- La prévalence des intérêts économiques et financiers à court terme,
- La marchandisation des éléments essentiels à la vie, La marchandisation des éléments essentiels à la vie eau, aliments de base (céréales alimentaires, le riz, le mil, le maïs, les tubercules, les semences), confortés par des accords de libre-échange
- La dégradation exponentielle des écosystèmes aériens, terrestres et marins, la destruction du vivant par la pollution de tous les milieux, l'extinction de la biodiversité, le dérèglement climatique, l'humanité a produit les conditions de l'irréversibilité environnementale,
- Malgré les constats implacables du secrétaire général de l'ONU sur la crise environnementale, les Chefs d'États ou de gouvernements persistent dans leurs aveuglements.

Objectifs des citoyens du monde :

- Respect des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies,
- Reconnaissance mondiale des éléments essentiels: l'eau, l'air, le sol, les mers, comme autant de biens communs,
- Élaboration d'une représentation politique mondiale unie intégrant des citoyens et des peuples autochtones et premiers,
- Instaurer une gouvernance mondiale à la hauteur des défis humains et écologiques,
- Fin des conflits et de la violence permanente par la coopération et les solidarités,
- Sortie des fractures sociales, territoriales, écologiques, numériques, etc.,
- Éradication de la criminalité organisée, des paradis fiscaux, des monnaies virtuelles,
- Maîtrise de l'économie et des finances, outils au service de chaque être humain mais non finalité,
- Garantie de la liberté de conscience de chaque personne, croyant ou non croyant, dans le strict respect des autres humains,
- Sécurité des conditions de vie quotidiennes: protection de la personne et des biens, garanties pour l'alimentation, le logement, l'eau, l'assainissement, l'énergie, la santé, l'éducation,
- Réalisation d'une société humaine en paix avec elle-même et en harmonie avec l'environnement dont elle dépend.

Propositions des citoyens du monde :

À l'ère du dérèglement climatique et à la destruction massive de la biodiversité, le mondialisme que nous défendons s'appuie sur les connaissances scientifiques, autant des phénomènes sociaux et interindividuels que des évolutions de la Terre, avec notamment le GIEC, l'IPBES, l'OMM, le GIER, ainsi que les travaux scientifiques des grandes ONG internationales.

Les citoyens du monde proposent une organisation politique de l'humanité impliquant le transfert d'un ensemble de compétences politiques à une autorité fédérale mondiale capable de résoudre les problèmes qui mettent en cause le destin de l'espèce humaine et de tout le vivant : faim, soif, sécurité, logement, conflits, pollutions, surpopulation, énergies, par :

- Création d'une Assemblée Constituante mondiale,
- Création de services d'intérêt mondial,
- Adoption de règles communes pour la gestion des biens naturels indispensables comme l'eau, l'air le sol, les forêts,
- renforcement des règles communes pour assurer la dignité humaine à chaque être humain
- Renforcement de références juridiques communes pour les droits fondamentaux comme la santé, l'éducation, la justice, la sécurité du quotidien,
- exclusion de toute marchandisation des aliments et produits essentiels à la vie, notamment comme l'eau, les céréales alimentaires, le riz, le mil, le maïs, les tubercules ainsi que les semences,
- Recherche dans chaque territoire des moyens propres locaux de nourrir leurs populations,
- Adoption de références juridiques communes de l'inclusion numérique afin de garantir l'accessibilité aux services numériques dans tous les territoires,
- Accès direct des individus et des ONG à la Cour Internationale de Justice, à la Cour Pénale Internationale ou tout autre tribunal international ou régional,
- Abrogation universelle de la peine de mort,
- Pénalisation des chefs d'États et de gouvernement, des législateurs, des hauts fonctionnaires en postes décisionnaires, des dirigeants d'organismes publics ou privés, industriels ou commerciaux, pour les manquements aux Droits de l'Homme et les atteintes à la vie.

**Nous demeurerons vigilants et actifs
jusqu'à ce que le peuple mondial rassemblé ait donné une constitution au monde.**

Toute personne a le droit de se faire enregistrer comme citoyen du monde, selon les modalités précisées en page 4

Parmi nos textes majeurs de référence

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les déclarations régionales qui en découlent
- Convention sur l'élimination de toutes discriminations à l'égard des femmes de 1979
- Convention relative aux droits de l'enfant de 1990
- Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006
- Convention contre la torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants de 1987
- Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre de 1949
- Convention Ramsar de 1971 sur les zones humides d'importance internationale
- Convention de Rio sur la diversité biologique de 1992
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signée à Rio en 1992, le Protocole de Kyoto de 1997 et les accords d'application (Paris 2015 et autres)
- Convention sur la protection de la biodiversité en haute mer de 2023
- Convention de Rome de 1998 créant la Cour Pénale Internationale
- Résolutions des Nations Unies relatives au droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement de 2010
- Résolution du Conseil des droits de l'homme sur le droit à un environnement propre, sain et durable de 2021
- Déclaration sur les droits des peuples autochtones de 2007
- Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de 1998
- Résolution du 23 mars 2016 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et l'environnement
- Résolution du 10 mai 2018 pour un pacte mondial pour l'environnement
- Résolution demandant un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques
- Les principes de la déclaration de Rio de 1992,
- Pacte relatif au droit des êtres humains à l'environnement de la COP de Paris de 2015
- Déclaration Universelle des droits de l'Humanité de la COP 15 de Paris de 2015



Enregistrement comme citoyen du monde

Enregistrement

Toute personne a le droit de se faire enregistrer comme citoyen du monde, sans aucune distinction, conformément à l'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'enregistrement consiste à ajouter son nom à la liste des personnes qui veulent participer au destin mondial dans un cadre participatif renouvelé.

Une personne peut être enregistrée citoyen du monde à tout âge. Pour l'enregistrement des mineurs, la signature d'un adulte responsable est requise.

Organisation de l'enregistrement :

Le Registre des Citoyens du Monde (RCM), fondé en 1949, est une organisation transnationale mondiale indépendante de toutes organisations et de tous pouvoirs. Il organise en tous pays :

- l'enregistrement des Citoyens du Monde par ses officiers et la délivrance des cartes de Citoyens du Monde, directement ou par un Centre d'Enregistrement.

- le fonctionnement du RCM est de nature associative et démocratique, constitué de tous les responsables de l'enregistrement (inscrits ordinaires) et des bénévoles (associés).

Ce Manifeste des Citoyens du Monde a été adopté par le Conseil Fédéral du Registre des Citoyens du Monde et par le Bureau de l'Assemblée des Citoyens du Monde, le 8 décembre 2023

www.citoyensdumonde.fr

66 bd Vincent Auriol, 75013 Paris

1 chemin de la Fresnaye, 49190 Saint-Aubin de Luigné

Toute personne a le droit de se faire enregistrer comme citoyen du monde, selon les modalités précisées en page 4